

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Band:** 31 (2001)  
**Heft:** 7-8

**Vorwort:** Editorial : la LAMal, ça va mal!  
**Autor:** Probst, Jean-Robert

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## La LAMal, ça va mal!

Pas besoin de vous faire un dessin, la loi sur l'assurance maladie est loin d'accomplir les miracles attendus. Durant les cinq dernières années, l'augmentation moyenne des cotisations, y compris la hausse de la franchise de base, s'est élevée à 7%. Si cela continue à ce rythme, les cotisations actuelles auront doublé dans 10 ans. Mieux, ou pire: le montant des subventions accordées aux assurés de condition modeste atteint aujourd'hui 3 milliards de francs. Si l'on prend en compte le doublement des cotisations et le nombre grandissant des bénéficiaires, les subventions auront quadruplé dans une dizaine d'années.

Partant de ce constat, le Conseil des Anciens de Genève a décidé de réagir, avant que notre système d'assurances maladie n'explode. Il envisage notamment de lancer une initiative populaire «pour que l'augmentation des cotisations de l'assurance obligatoire des soins soit limitée par l'évolution de l'indice fédéral des prix à la consommation».

Selon le Conseil des Anciens, le nouvel article inscrit dans la Constitution fédérale devrait permettre de modifier le système actuel, qui anticipe la croissance des dépenses et favorise l'inflation des coûts de la santé. Il garantirait également aux assurés que les cotisations n'augmenteront pas plus que leur salaire ou leur rente AVS, ce qui leur permettrait de maintenir leur pouvoir d'achat.

La démarche du Conseil des Anciens est-elle judicieuse? Sans doute. Elle a le mérite de proposer un coup de frein aux dépenses de la santé. Pour cela au moins, elle doit être soutenue.

**Jean-Robert Probst**

*Conseil des Anciens de Genève, case postale 6212, 1211 Genève 6. Tél. et fax 022/735 79 35.*

### VACANCES

EN JUILLET ET AOÛT, NOS BUREAUX SONT OUVERTS DE 8 H 30 À 12 H.

# GENERATIONS

N° 7-8 juillet-août 2001

## Dossier 6

Dans ce numéro, nous avons décidé de vous faire marcher. D'ailleurs, c'est pour votre bien. Tous les spécialistes vous le confirmeront, une heure de marche quotidienne maintiendra votre corps en bonne santé et votre esprit en bon état. Cela vaut la peine de faire un petit effort...



## Culture 20 Santé 42

Durant l'été, les festivals fleurissent un peu partout dans nos régions. Nous vous proposons de superbes spectacles... et une fête de lutte.

Les bienfaits de la mer

## Reportage 28

Les châteaux de la Loire pour un voyage de rêve

## Repères 46

Belles-mères et belles-filles

## Document 58

Entretien avec Jeanne Hersch



## Animaux 34

Les vacances avec votre chien

## Portrait 36

Adolf Ogi, éternel optimiste

## Cuisine 40

L'Auberge de Bursinel

## RUBRIQUES

Courrier	4
Livres	14
Club Générations	16
Rencontres	18
Internet	19
Concours	24
Voyage	26
Infos sociales	48
Assurances	54
Info Seniors	55
Agenda	56
Réflexions	62
Annonces	63
Mots croisés	64
Point final	66

PHOTO DE COUVERTURE: CATHERINE SCHWYZER